

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** Polytec EC 262-2 Part B**Code du produit:** PTEC262-2B**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur pour adhésif conducteur électrique**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Polytec PT GmbH

Ettlinger Str. 30

D- 76307 Karlsbad

ALLEMAGNE

E-Mail: info@polytec-pt.de

Service chargé des renseignements: section de la sécurité du produit**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé comme dangereux au sens de la directive No. 1272/2008/CE (GHS).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Fettsäure, Talloil-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

3,6-diazaoctane-1,8-diamine

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient pas des substances qui correspondent aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68953-36-6	Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	25-50%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-25%
CAS: 112-57-2 EINECS: 203-986-2	3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 112-24-3 EINECS: 203-950-6	3,6-diazaoctane-1,8-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≤ 2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Travailler sous un dispositif d'évacuation des vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements de protection.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les fumées/ aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux et des vêtements.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient bien fermé à température ambiante dans un endroit bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	20 mg/kg bw/day (general population) 4 mg/kg bw/day (worker)
Dermique	DNEL dermal long term exposure	4 mg/kg bw/day (general population) 8 mg/kg bw/day (worker)
	DNEL dermal short term exposure	20 mg/kg bw/day (general population) 40 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Acute/short term exposure - local effect	25 mg/m ³ (general population) 110 mg/m ³ (worker)
	DNEL Long term exposure - systemic effect	5,4 mg/m ³ (general population) 22 mg/m ³ (worker)

· **PNEC**

100-51-6 Alcool benzylique

PNEC aqua	1 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,1 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	5,27 mg/kg (fresh w) (freshwater)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 4)

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374
gants caoutchouc butyl épaisseur minimale 0.5mm; gants caoutchouc nitrile avec taux de pénétration <0.1mg (ASTM F739) pendant une exposition > 8h.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le matériel mentionné ci-dessus les temps de pénétration s'applique:

temps de pénétration \geq 8 heures à l'épaisseur du matériau (caoutchouc butyl 0,5mm ou caoutchouc nitrile 0,35mm)

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair > 100 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 5)

· Densité à 20 °C:	1,8 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	30000 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	20,00 %
Teneur en substances solides:	98,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Des agents forts d'oxydation et de réduction, des acides et des bases forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possible en traces.
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)

112-57-2 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)
----------	------	-------------------

112-24-3 3,6-diazaoctane-1,8-diamine

Oral	LD50	1000-2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1000-2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux:**
Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 6)

- **Sensibilisation:**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
Le mélange ne contient pas des substances qui correspondent aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019





Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN3082
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	<p>-</p> <p>3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin, TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin, TETRAETHYLENEPENTAMINE), MARINE POLLUTANT</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin, TETRAETHYLENEPENTAMINE)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <p>9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <p>9 Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin</p> <p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category 	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers.</p> <p>90</p> <p>F-A,S-F</p> <p>Alkalis</p> <p>A</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:**· ADR**

- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)

5L

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml**· Catégorie de transport**

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit
Tetraethylenpentamin,
TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement

· Contact:

section de la sécurité du produit

+49 (0)7243 604-4000 (pendant les horaires d'ouverture)

email: info@polytec-pt.de

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.04.2019

Numéro de version 3

Révision: 10.04.2019

Nom du produit: Polytec EC 262-2 Part B

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR